

Programme de formation

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE ATEX DANS LES METIERS DE L'AUTOMOBILE

Modalités et délais d'accès

Durée de la formation : 07h00

Lieu : ST LAURENT DU VAR

Intervenant : Technicien ou Ingénieur **Nombre de stagiaires** : 8 maxi

Coût du stage : 450.00 € H.T

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site www.cfpc.fr et à nous renvoyer par mail : cfpcotedazur@orange.fr
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit (envoi d'un bulletin d'inscription)
- Confirmation d'ouverture de session 8 jours avant le début de la formation

Personnes concernées : Chef d'entreprise, Responsable d'atelier, Chef d'atelier

Pré-requis : Néant

Objectifs de la formation :

- Connaître les mécanismes d'une explosion
- Situer le contexte réglementaire
- Démarrer une démarche de prévention

Contenu de la formation

LA TECHNOLOGIE:

- Généralités sur l'atmosphère explosive et l'explosion
- Le triangle de feu
- Les conditions à remplir pour une explosion
- Les substances donnant lieu à la formation d'atmosphères explosives
- Les sources d'inflammation
- Les zones
- La signalétique des emplacements présentant un risque d'explosion
- La directive ATEX 1999/92/CE et 94/9/CE
- Le décret du 14 novembre 1988
- La mise en œuvre de la démarche ATEX
- La démarche collective au sein de l'entreprise

LES APPLICATIONS PRATIQUES

Etude de cas

METHODES PEDAGOGIQUES

- Démonstration par le formateur

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours sur power point;
- Vidéo et support de cours

SANCTION

- Attestation de fin de formation

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation en cours de formation par mise en situation
- Exercice, test, quizz (en fonction de la formation)
- Questionnaire d'évaluation de fin de formation

ADHERENT FFA coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)
+ 50 € à la charge de l'adhérent pour frais de participation - Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

NON ADHERENT FFA coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)
+ 100 € à la charge du non adhérent (50 € de participation et 50 € de frais administratifs) (les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la F F A pour les adhérents à jour de cotisation).
Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

CACHET DE L'ENTREPRISE

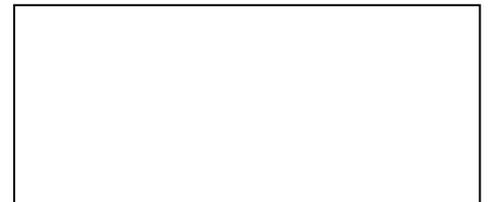
Si vous êtes intéressé, veuillez renvoyer ce document par mail.

Nom/Prénom :

Artisan

Adresse mail :

Salarié



Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?
Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique,
merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.